

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 MAI 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 09 mai 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 02 mai 2017.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUDEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette et JEANNIERE Jessica. Messieurs PERRINAUD Michel (arrivé à 22 heures 10), BARRAUD Joanick, COURPRON Jean-Claude, BLANCHARD Jacques (arrivé à 20 heures 50), CHATREFOUX Philippe (arrivé à 21 heures 30) et PINCÉ Jean-Marie.

Pouvoir : Madame CORBIERE Claire à Madame NOBILI Josette. Monsieur PERRINAUD Michel à Monsieur BARRAUD Joanick (jusqu'à 22 heures 10). Monsieur BRIAND Patrick à Madame FRANCOIS Patricia.

Étaient absents: Madame RODHES Monique. Messieurs GAY Cyril et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame JEANNIERE Jessica.

Ouverture de la séance à 20 heures 40.

Procès-verbal de la réunion du 13 avril 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Présentation du SIVU Cuisine Rochefort Océan par Messieurs POIRIER, Directeur de la Cuisine Rochefort Océan, et BESSAGUET, Vice-Président à la CARO. Monsieur POIRIER présente le fonctionnement et la « politique » de la cuisine Rochefort Océan : faire appel à des producteurs locaux, mettre en place une légumerie, se fixer une démarche qualitative, développer des prestations annexes telles que la mise en place de plateaux repas permettant un équilibre de fonctionnement. L'intérêt de développer la Cuisine Rochefort Océan est aussi de créer de l'emploi.

Madame FRANCOIS fait part des raisons qui ont conduit la commune à quitter la cuisine centrale en 2014 et précise que, lors de notre retour en octobre 2016 à la Cuisine Rochefort Océan, nous avons souhaité faire une expérimentation d'une année avant d'adhérer au SIVU.

Monsieur POIRIER souhaite des échanges constructifs entre la Cuisine Rochefort Océan et les communes adhérentes : adhérer au SIVU, c'est aussi donner sa voix aux décisions prises et soutenir l'emploi local. A ce jour, la Cuisine Rochefort Océan distribue 2000 repas journaliers.

DELIBERATIONS :

2017 - 36 : Adhésion au SIVU Cuisine Rochefort Océan :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5111-1 et suivants ainsi que L.5211-1 et suivant,
vu les statuts du Syndicat Intercommunal Cuisine Rochefort Océan,

considérant que la Commune de Breuil-Magné souhaite adhérer au SIVU Cuisine Rochefort Océan,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter l'adhésion de la commune auprès du SIVU à compter du 1^{er} septembre 2017.

2017 - 37 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – Mairie – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

: Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes. Madame le Maire fait lecture du devis pour le remplacement des portes de la Mairie qui s'élève à 7 423.16 € HT soit 8 907.79 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Départemental une subvention dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

2017 - 38 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – logement communal – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

: Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes. Madame le Maire fait lecture des devis pour le remplacement des portes et ouvertures ainsi que la réfection de la toiture d'un logement communal, qui s'élèvent à 17 424.51 € HT soit 18 886.09 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Départemental une subvention dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

2017 - 39 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – Gîte communal – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

: Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il est possible de faire une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes. Madame le Maire fait lecture des devis pour le remplacement des portes et ouvertures, peintures façades et remplacement des volets du futur gîte communal, qui s'élèvent à 31 659.88 € HT soit 34 431.63 € TTC. Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Départemental une subvention dans le cadre du fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y affèrent.

2017 - 40 : Fixation du taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,
le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal,
- d'exonérer, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Cette délibération sera transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

DIVERS :

Organisation du 08 juillet 2017 : le feu d'artifice aura lieu au stade de foot. En amont, nous souhaitons organiser des animations, c'est pourquoi une rencontre a eu lieu avec les associations intéressées. Chaque personne pourra apporter son pique-nique et des barbecues seront mis à disposition du public. Une réunion avec les associations aura lieu le 1^{er} juin 2017 à 20 heures à la Mairie pour finaliser le projet et concevoir une information à destination des habitants de la Commune.

Emplois saisonniers : Nous avons un besoin de personnel d'avril à septembre 2017, notamment pour pallier les absences pour les congés annuels or il y a beaucoup de travaux à finaliser. Des devis ont été demandés pour sous-traiter ces travaux, mais ils sont coûteux. Il serait plus économique d'envisager le recrutement d'une personne contractuelle (4 à 6 mois environ) et de louer du matériel si besoin.

Tableau de présence pour les élections législatives à remplir.

TOUR DE TABLE :

Madame NOBILI :

- des jeunes ont été aperçus dans le jardin du presbytère.
- 14 véhicules ont été rayés ainsi que des pneus crevés dans la rue de l'Église.

Monsieur COURPRON présente le plan du projet de l'aménagement du gîte communal.

Monsieur PINCÉ :

- pense qu'il y a beaucoup de coupures d'électricité. Madame le Maire informe qu'elle a prévenu EDF ;
- pour la brocante, des stands ont été installés devant les sorties de maison, ce qui a entraîné des difficultés d'accès pour les riverains. Faire attention pour les prochains métrés.

Séance levée à 22 heures 30.

RAPPEL DES DELIBERATIONS :

2017 - 36 : Adhésion au SIVU Cuisine Rochefort Océan

2017 - 37 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – Mairie – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

2017 - 38 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – logement communal – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

2017 - 39 : Demande de subvention au CONSEIL DEPARTEMENTAL – Gîte communal – Fonds d'aides pour la revitalisation des centres des petites communes – Annule et remplace la délibération n°2017 – 24

2017 - 40 : Fixation du taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

